

MAIRIE

1 rue de la mairie
71440 LESSARD EN BRESSE
Tél : 03.85.96.40.98
Mail : mairie@lessard-bresse.fr
Site Internet : www.mairielessardenbresse.fr

**FICHE D'INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE
ANNEE 2024/2025**

FAMILLE		Père	Mère	Autres personnes (urgences)
Nom :
Prénom :
ADRESSE :

Tél portable :
Mail :

ENFANTS Nom/Prénom	Date de naissance	Niveau Classe	Habituel (cocher les jours)	Occasionnel (inscription à la mairie 48h avant)	Régime alimentaire spécifique	Allergies alimentaires
			<input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi	<input type="checkbox"/>		
			<input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi	<input type="checkbox"/>		
			<input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi	<input type="checkbox"/>		

Merci de fournir 2 serviettes en tissu pour la rentrée (l'entretien est pris en charge par la mairie)

DECHARGE

Je soussigné(e), Nom, Prénom :
Agissant en qualité de (rayer les mentions inutiles) mère, père, tuteur, tutrice.
Déclare autoriser la municipalité et par délégation, la responsable du restaurant scolaire à prendre, en cas d'accident, toutes les mesures d'urgences, y compris éventuellement l'hospitalisation.

A Lessard-en-Bresse le :

Signature précédée de la mention manuscrite :
« lu et approuvé »

RESTAURANT SCOLAIRE DE LESSARD EN BRESSE
REGLEMENT INTERIEUR

- 1) Les menus sont établis par la cantinière, ils sont équilibrés et adaptés à l'âge des enfants. Ils sont affichés et distribués aux familles chaque mois.
- 2) Le prix des repas est révisé chaque année :
4,95 € par repas pour les élèves habituels,
5,20 € par repas pour les élèves occasionnels
7,50 € par repas pour les adultes
de fixer l'encaissement par nombre de jours de classe par mois.
- 3) Les familles qui désirent mettre occasionnellement leur enfant à la cantine peuvent le faire en s'inscrivant au moins 48 heures à l'avance auprès de la cantinière ou de la secrétaire de mairie.
- 4) Les repas sont facturés chaque mois, et le paiement se fait au SGC de la Bresse Bourguignonne à Louhans par chèque, virement, prélèvement automatique ou sur internet. (paiement possible par CB à l'épicerie « Chez Patrick »)
- 5) En cas d'absence supérieure ou égale à 4 jours consécutifs pour maladie, les repas ne seront pas facturés.
En cas d'absences répétées, non consécutives, le prix du repas sera facturé.
- 7) Le personnel du restaurant scolaire n'est pas habilité à distribuer des médicaments.
- 8) Aucun enfant ne pourra bénéficier du service du restaurant scolaire si le présent règlement n'a pas été approuvé et signé par ses parents ou les personnes exerçant la tutelle.

.....
Coupon à détacher et à rapporter à la mairie
REGLEMENT INTERIEUR RESTAURANT SCOLAIRE

Je, soussigné(e)....., représentant légal de l'enfant..... déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du restaurant scolaire et m'engage à le respecter.

Fait à.....le.....

Signature